LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)

ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
144, Place de l'Hotel-de-Ville, 144

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	« 6 50	« 13 —
Un an	« 12 —	« 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, «	20 «	
Etranger, «	25 «	

Un numéro du journal : 5 centimes

DIMANCHE 20 JUIN 1897

171 — *Saint Silvère*, pape, m. — 194

Numéro 140

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.

(Bref de Pie IX a la *Liberté.*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.

(Bref de Léon XIII a la *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service de l'Agence télégraphique suisse

Athènes, 19 juin.

Le gouvernement grec adresse aux ministres des puissances une lettre protestant contre les violations de la zone neutre par les Turcs, et contre les déprédations commises par eux en Thessalie.

Athènes, 19 juin.

On affirme que Nezeros, Gritzovali et la passe de Meluna sont cédés à la Turquie. La Porte a rejeté les avances du diadoque au sujet de l'échange des prisonniers.

Vienne, 19 juin.

Le *Vaterland* annonce que le comte Badeni aurait déclaré à des personnalités éminentes qu'il voulait tenter des essais de conciliation ; si ceux ci n'ont pas réussi à l'automne, il devra dissoudre le Parlement.

Francfort, 19 juin.

On mande de Hambourg à la *Gazette de Francfort* que le *Hamburger Correspondent*, dans une note d'allure officieuse, annonce que M. Miquel a soumis à l'empereur un programme du gouvernement qui a été approuvé par l'empereur. En conséquence, M. de Bœtticher quittera certainement l'office impérial de l'intérieur, qui serait pris par M. de Posadousky ; M. Miquel deviendrait vice-chancelier de l'empire, en conservant le ministère des finances ; M. de Marschall resterait au ministère des affaires étrangères ; par contre, le maintien de M. von der Recken au ministère prussien de l'intérieur paraît très douteux.

Londres, 19 juin.

On télégraphie du Cap au *Times* que le Volksraad d'Orange a ratifié le traité politique et le protocole relatif à une union plus étroite avec le Transvaal ; il a ratifié également le projet du Conseil fédéral.

Londres, 19 juin.

Au banquet de l'Imperial Institut, en l'honneur des premiers ministres des colonies anglaises, le prince de Galles, lord Roseberry et lord Salisbury ont exprimé le plus grand espoir dans l'avenir glorieux de l'empire britannique.

Les journaux publient une dépêche de Constantinople suivant laquelle 5 délégués chrétiens représenteront le Sultan au service célébré le *jour du Jubilé à la chapelle* de l'ambassade anglaise.

Pretoria, 19 juin.

La réponse de M. Krueger à M. Chamberlain stipule que malgré la convention de Londres, le Transvaal a conservé le droit de refuser les *éléments dangereux ou nuisibles*. Le Transvaal pouvait prendre une décision sans consulter l'Angleterre, puisqu'il a pu conclure des traités avec la Hollande et la Croix-Rouge. M. Krueger préconise le principe de l'arbitrage entre l'Angleterre et le Transvaal, et propose de désigner la Suisse pour trancher les différends.

Paris, 19 juin.

Les ravages causés *par le cyclone sont* considérables, surtout à Asnières, où il y a eu trois tués et une vingtaine de blessés en divers endroits.

Paris, 19 juin.

Le cyclone a détruit absolument toutes les récoltes de la banlieue Ouest de Paris ; la désolation est générale. D'après le *Gaulois* le nombre des blessés atteindrait 120.

Madrid, 19 juin.

Le nouveau ministre des Etats-Unis à Madrid a reçu pour instructions de réclamer une réparation et une indemnité pour la mort de Ruiz et de préparer l'Espagne à la perte de Cuba, en l'avertissant qu'un acte de bonne volonté lui épargnerait un humiliation et une perte d'*argent et de sang.*

Rome, 19 juin.

Une dépêche de Gênes au *Messagero* dit que, d'après des nouvelles provenant de Busseto, le mæstro Verdi est très gravement malade.

Berne, 19 juin.

Le Congrès des tireurs, auquel assistera un délégué de chacun des pays, et dans lequel seront arrêtées les conditions du prochain match international de tir à Turin, en 1898, se réunira à Berne dans le courant de juillet, pendant le tir cantonal bernois.

DERNIÈRES NOUVELLES

Session des Chambres fédérales

Conseil national. — *Présidence de M. Grieshaber, président.*

Berne, 19 juin.

Ce matin, la séance a commencé par un débat sur la question de savoir si le Conseil national se donnerait congé lundi, selon la proposition de M. *Hœberlin*, combattue par M. *Comtesse;* cette proposition a été rejetée par 56 voix contre 37. Il y aura donc séance lundi à 4 heures de l'après-midi. Des explications échangées à ce sujet, il est résulté que l'on se contentera de discuter, dans cette session, l'assurance-maladie. L'assurance-accidents ne pourra être abordée que plus tard.

Le projet d'assurance-maladie compte 207 articles, et l'on discute toute cette matinée l'art. 52*bis* relatif au *choix du médecin.* C'est l'un des articles les plus importants du projet.

On est généralement d'accord à admettre que tout assuré malade d'une caisse d'arrondissement peut consulter *à son choix* un médecin pratiquant dans le rayon où fonctionne la caisse à laquelle l'assuré appartient. Toutefois, d'après la Commission, la caisse n'est pas tenue de payer davantage que ne prévoit le tarif, ni de supporter des frais inutiles. Les dépenses qui excèdent le tarif sont à la charge de l'assuré.

Les tarifs réglant la rémunération des soins médicaux sont établis par les autorités cantonales compétentes, qui doivent tenir compte des circonstances locales ; ces tarifs sont soumis à l'approbation de l'office fédéral des assurances.

Voici maintenant le point où les avis diffèrent. La Commission propose l'adjonction suivante au projet du Conseil fédéral :

Aux deux tiers de voix des votants, l'assemblée générale des assurés peut décider qu'il sera nommé des *médecins de caisse;* tout malade doit alors s'adresser exclusivement à ces médecins sous peine de perdre, ensuite d'une sommation restée sans effet, tout ou partie de ses droits aux prestations ultérieures de la caisse. Le malade doit avoir choix entre deux médecins au moins.

Ces propositions de la commission sont défendues par M. *Bœhler* (Bienne).

M. *Deucher*, président de la Confédération, amende la proposition de la commission en ce sens que des médecins de caisses peuvent être institués *par l'autorité cantonale* de surveillance pour les caisses dans lesquelles, ensuite du libre choix du médecin, des inconvénients se sont produits.

MM. *Vincent* (Genève) et Dr *Müller* (Sumiswald) ne veulent pas de médecins imposés, ni par les cantons ni par les caisses. Ils proposent de dire simplement que, d'office, ou à la demande du médecin traitant, la Direction de la caisse peut, aux frais de cette caisse, faire appeler un second médecin.

M. *Wunderly* (Zurich) combat la proposition Vincent.

M. *Vogelsanger* (Zurich) se prononce pour la liberté complète dans le choix du médecin.

M. le Dr *Ming* (Obwald) préconise aussi le libre choix, selon la proposition Müller et Vincent.

M. *Decurtins* (Grisons) fait observer que les socialistes commencent à comprendre l'action de la liberté dans l'œuvre de la réforme sociale. Pour lui, il ne voit pas de différence entre la pression que peut exercer un chef de fabrique et l'autorité dont on veut investir le directeur d'une caisse d'assurance. Rien n'est plus délicat que le choix d'un médecin ; laissons ici toute liberté aux malades.

Snr la proposition de M. *Favon*, l'assemblée décide de procéder dès aujourd'hui à la votation sur cet art. 52 *bis*.

En votation éventuelle, la proposition de M. Deucher l'emporte sur celle de la Commission à une grande majorité.

Au vote définitif, la proposition de MM. Müller et Vincent est préférée à celle de M. Deucher par 55 voix contre 46.

C'est le premier avantage qui est remporté contre la Commission, depuis l'ouverture de la discussion sur les chapitres.

Ordre du jour de lundi : compte d'Etat, correction du Cassarete et correction du Lambach.

CHRONIQUE DES CHAMBRES

(De notre correspondant spécial.)

Berne, 18 juin.

Les derniers feux. — Aspect de la séance du soir. — Un verdict appelable. — Physionomie générale du débat. — Le vote d'entrée en matière.

Si vous le voulez bien, pénétrez un instant dans la salle du Conseil des Etats, à cette heure crépusculaire où la couronne des feux électriques, qui se balance au dessus de l'auguste assemblée commence à lutter victorieusement contre la lumière déclinante que distribue avec parcimonie l'horizon ennuagé. Aux tribunes, le personnel des bureaux, les fonctionnaires du palais, suivent avec avidité les dernières phases de la bataille. En bas, dans les couloirs, les députés du Conseil national assistent, curieux et éveillés, aux passes d'armes de la Chambre haute.

On sent que le dénouement approche. Personne n'est sans prévoir l'issue du tournoi, mais l'enjeu de la partie est de telle valeur que chacun tient à voir comment se donneront les derniers coups.

C'est donc une de ces heures émouvantes comme nous en avons vu souvent le long de la route parlementaire fédérale. Il semble qu'on est à une étape décisive ; l'appel nominal retentit au milieu de l'attention d'une foule palpitante, comme si l'on tournait un nouveau feuillet de l'histoire nationale. Et l'on ne songe pas que le verdict qui tombe ainsi des bouches de la majorité est appelable et réformable ; on oublie le peuple qui est là en embuscade derrière le referendum, pouvant d'un signe de sa *volonté souveraine* renverser le château de cartes péniblement édifié par des représentants qui n'ont rien appris et rien oublié.

Je ne crois pas trop m'avancer en exprimant l'opinion que le discours de M. Python a été la pièce de résistance de la journée. Le représentant fribourgeois a parlé pendant près de trois heures, présentant *la question sous* une foule d'aspects nouveaux et inédits. Son rapport est un arsenal où les adversaires du projet fédéral pourront puiser des armes de tout calibre, le jour du branle-bas populaire. Depuis le javelot de l'ironie, au trait acéré, jusqu'aux canons documentaires, la provision est complète.

Comme je viens de le dire, le résultat était prévu. M. Gavard ne s'était aucunement illusionné sur le sort de sa proposition. Le siège est fait, disait-il mercredi dès l'exorde de son courageux discours. Ce qui n'a pas empêché les partisans du projet de déployer jusqu'au dernier moment une fébrile activité oratoire. Il était visible qu'ils redoutaient l'impression produite par les arguments serrés des orateurs de la droite et par l'énergique discours de M. Gavard.

Pendant que M. *Zemp se* défendait avec une certaine mélancolie et un visible embarras contre la logique politique de son ancien frère d'armes de l'Obwald, le président de la Commission, M. Von Arx, se mesurait, non sans brio, avec les arguments de MM. Python et Gavard. Mais que de défauts de la cuirasse dans la brillante armure de l'orateur soleurois !

Avant de reprendre plus en détail les débats de la matinée et spécialement l'exposé de M. Python dont je n'ai pu que vous télégraphier quelques pensées saillantes, je m'empresse de vous résumer cette séance finale, qui s'est terminée par le vote d'entrée en matière, à 7 ½ h. du soir.

M. **Berthoud** (Neuchâtel) se bornera à aborder la question par quelques côtés. Il est d'accord avec M. Gavard sur beaucoup de choses, mais il ne se range pas à ses conclusions. Les calculs du message ont produit une déplorable impression et aliéné beaucoup de sympathies au rachat. On aurait dû être beaucoup moins catégorique. Mais, heureusement, ces évaluations ne sont pas définitives, et le Tribunal fédéral, qui tranchera, doit inspirer confiance à tout le monde.

Dans ces conditions, l'orateur ne voit pas pourquoi on obligerait le Conseil fédéral à entrer en négociations avec les Compagnies. *Notre projet l'y autorise. Il faut espérer que* le Conseil fédéral envisagera cette autorisation comme une recommandation.

Il ne s'agit pas seulement de savoir si la nationalisation des chemins de fer est, en soi, une bonne ou mauvaise chose. Ce qui importe, *c'est de savoir comment on procèdera.* La Commission aurait dû étudier aussi cette combinaison : le rachat d'une ou deux lignes à titre d'essai. Le rachat en bloc est une opération beaucoup plus difficile que le rachat successif.

D'autres raisons doivent encore nous engager à voter le rachat successif. Le rachat du Gothard est prématuré. La perspective du percement du Simplon influera sur l'évaluation du rendement net du Gothard, dont les recettes diminueront évidemment. Il en est de même du *Nord-Est; car des lignes concurrentes* viennent d'être ouvertes, entre autres celle de Schaffhouse-Eglisau.

Le moment n'est donc pas favorable pour racheter certaines lignes. Le rachat en bloc des principaux réseaux n'est pas opportun. *Nous devons faire une œuvre acceptable.* Le chiffre d'un milliard effraie bien des gens. C'est, en réalité, plus d'un milliard que la Confédération sera obligée d'emprunter dans un délai relativement court. Je suis de ceux qui ne voient pas sans inquiétude cette perspective.

Les Chambres fédérales doivent tenir compte des obstacles qu'une idée même juste rencontre dans sa réalisation. Nous avons à nous préoccuper de faire une œuvre viable, capable de franchir le cap du referendum. Ces réserves posées, *l'orateur déclare qu'il votera pour* l'entrée en matière, sans préjudice de l'attitude qu'il prendra au vote final.

M. **Ruchet** (Vaud) se dispensera de chercher à apporter de nouvelles lumières. S'il prend la parole, c'est pour détruire une légende qu'on a fait courir au sujet de l'attitude du canton de Vaud. On nous a traités de marchands du temps ; on a stigmatisé les marchandages et les compromis. Je ne sais de quels marchandages il s'agit. Mon parti a toujours été partisan du rachat des chemins de fer. Mais nous n'étions pas sans inquiétudes sur les conséquences de ce rachat. La députation vaudoise a tenu à faire ses réserves.

Le percement du Simplon est une œuvre d'utilité publique à laquelle nous avons le droit de tenir. La députation vaudoise n'a pas *voulu marchander son vote ; son attitude était* connue de longue date, elle n'a pas cessé d'être correcte. Nous nous sommes clairement expliqués avec le président de la commission.

Du reste, le Conseil fédéral, dans son message, reconnaît que nous avons le droit de revendiquer l'achèvement de cette œuvre nationale du Simplon. Nous avons simplement demandé que cette opinion du message trouvât son expression concrète dans le corps de la loi.

Nous avons pleine confiance dans le Conseil fédéral, mais on ne sait ni qui vit, ni qui meurt. C'est pourquoi nous avons préféré une garantie formellement stipulée ; nous avons demandé que l'obligation morale de la Confédération fût consacrée par l'arrêté que nous allons voter.

On nous reproche de nous battre pour le Simplon. Mais on ne se bat pas, d'un autre côté, pour la gloire. Je ne veux pas dire que les prétentions des adversaires du rachat ne soient pas justes ; ils ont raison de revendiquer des évaluations plus équitables ; mais le Tribunal fédéral leur donnera évidemment satisfaction. Quant à nous, Vaudois, nous ne demandons pas d'argent ; nous voulons assurer seulement une entreprise d'utilité publique. Je ne comprends pas qu'on fasse à la députation vaudoise un reproche de soutenir ses intérêts économiques, qui, dans l'occurrence, vont de pair avec ses intérêts moraux. Le canton de Genève, en réclamant des allègements douaniers pour la zone, a défendu aussi ses intérêts économiques.

Je voterai donc l'entrée en matière, à condition *que l'on introduise la clause garantissant* le percement du Simplon par la Confédération.

Je reconnais les légitimes intérêts de la finance genevoise ; je les défendrai même, étant donné que la petite épargne est intéressée en l'affaire.

Cela dit, je dois ajouter que je ne crois pas à *tous les bienfaits du rachat ; mais je m'incline* devant les expériences des pays qui nous environnent, et, en ce qui concerne les intérêts des actionnaires, j'ai confiance au Tribunal fédéral.

M. **Zemp,** conseiller fédéral, défend d'abord le Conseil fédéral contre le reproche qui lui a été fait d'avoir fondé son message sur une base fausse. En ce qui concerne d'abord les pres

criptions de la loi sur la comptabilité, l'orateur mentionne la disposition qui autorise le Conseil fédéral à entrer en négociations amiables avec les Compagnies. Il cite de même la disposition transitoire qui statue la non rétroactivité de cette loi sur les comptes de premier établissement arrêtés en 1883.

Le Conseil fédéral a exécuté ces dispositions.

Quant au rachat sur la base des concessions, le Conseil fédéral l'a étudié ensuite de l'invitation formelle des Chambres. Si le Conseil fédéral avait laissé passer le terme fatal qui est assigné à la Confédération pour la dénonciation des concessions, quels reproches ne se serait-il pas attirés ! Le Conseil fédéral a pris le seul chemin rationnel.

Les propositions de MM. Gavard et Python sont inacceptables. D'après eux, il faut donner aux actionnaires ce qu'ils demandent ; alors la justice et l'équité, selon eux, seront satisfaites. On sait à quoi s'en tenir au sujet des cours de Bourse ; on joue à la hausse et à la baisse sans qu'il y ait des raisons valables à l'appui de ces fluctuations. Les cotes de la Bourse sont le fruit de la spéculation ; ce n'est pas sur une base semblable qu'on peut faire des évaluations officielles. Le peuple suisse répudierait un pareil marché.

Nous avions à examiner le côté constitutionnel et légal, à rechercher la valeur des lignes et à déduire de tous ces facteurs le prix de rachat. Nous avions encore à arrêter l'inventaire et à fixer le budget d'exploitation pour les premières années. Une seule tendance a présidé à ce travail, c'est le désir de nous rendre compte du véritable état des choses. Nous n'avons pas eu d'autre mobile ; nous n'avons pas recherché une augmentation de pouvoir pour la Confédération.

Il s'agissait d'arriver à temps à une solution. Les délais sont péremptoires.

On a maltraité nos évaluations. On oublie qu'à côté des calculs des experts, il y a eu ceux du Département, plus ceux d'une commission de quinze membres, dont faisaient partie dix députés, entre autres M. Ador, M. Théraulaz, etc. Tous les calculs du Département et de cette grande commission ont été soumis à l'expertise des cinq spécialistes dont il a été si souvent question ; cette sous-commission a livré des rapports écrits ; elle a surtout procédé à des calculs de vérification, avec un soin et un zèle dont nous lui sommes reconnaissants.

Loin de vouloir serrer la corde autour du cou des actionnaires, la tendance des vérificateurs a été plutôt de favoriser les Compagnies. Nous avons appelé pour ce travail de bons Suisses, tandis qu'on est venu nous dire que nous aurions mieux fait de recourir aux lumières et aux capacités étrangères. Nous avons jugé, quant à nous, que ce travail serait fait avec plus de fruit par des spécialistes au courant de l'histoire de nos chemins de fer.

Quoi qu'on pense, du reste, du travail des experts, le message reste. Ce message a été rédigé sans le concours de ces spécialistes.

Et puis, nous l'avons répété à satiété, ces évaluations ne lient personne. Elles laissent la voie libre à la procédure juridique ordinaire. Le Tribunal fédéral prononcera en dernier ressort.

Nous estimons que les moins-values doivent être compensées dans la mesure où le matériel est usagé. D'autres facteurs encore influent sur les diminutions que nous avons introduites dans la valeur des actions.

Le Conseil fédéral ne peut pas entrer dans des négociations qui porteraient à côté des concessions, puisque nous entendons racheter sur la base de ces concessions.

Il n'entend pas, d'ailleurs, acheter les chemins de fer dans un but mercantile et fiscal ; il les achète dans l'intérêt public.

L'orateur n'hésite pas à reconnaître que les Compagnies sont administrées par des gens capables. Néanmoins, il estime qu'il y a avantage pour le pays de substituer l'Etat au régime privé, car le but d'une Société d'actionnaires est avant tout d'avoir un rendement, c'est-à-dire des dividendes à distribuer, tandis que l'Etat vise avant tout à servir le public.

Nous établirons de meilleures correspondances avec l'étranger. Dans l'état actuel, les Compagnies traitent isolément avec les chemins de fer étrangers. On a vu même une Compagnie suisse intriguer contre les autres auprès des Compagnies du dehors. Il en résulte un émiettement de nos forces et un affaiblissement de notre influence.

En ce qui concerne les tarifs, chaque Compagnie possède aujourd'hui des tarifs spéciaux qui lui sont propres. Il va de soi que, dans ces conditions, les taxes sont très difficiles. L'unité des tarifs sur les personnes et les marchandises sera évidemment une grande conquête. En outre, la réduction de ces tarifs nous vaudra une augmentation du trafic. En Prusse, les tarifs sont encore plus bas que ceux que nous faisons entrevoir. A ce propos, M. Python nous a cité le débat qui s'est élevé à la Chambre prussienne. Nous savions depuis longtemps que le ministre des finances de Prusse est en désaccord sur ce point avec le ministre des chemins de fer, qui serait favorable aux réductions.

Les Compagnies amortissent, il est vrai, mais en empruntant toujours à nouveau, de sorte que la dette, loin de s'éteindre, va sans cesse en augmentant. Les conversions d'emprunts auxquelles se livrent les Compagnies se font aux dépens des obligataires suisses, car la plupart des obligations sont placées en Suisse, alors que la plupart des actions se trouvent à l'étranger. Le système des conversions a donc pour effet de diminuer l'intérêt des titres suisses pour augmenter d'autant le dividende des actions étrangères.

Abordant le point de vue politique, M. Zemp répond à M. Wirz. On m'a reproché, dit-il, d'avoir changé d'opinion. Il est vrai qu'en 1891 j'étais un ardent adversaire de la nationalisation, tandis qu'alors M. Python en était l'ardent partisan (bruyante hilarité). Depuis mon entrée au Département, j'ai fait des expériences qui, d'un Saul m'ont transformé en Paul. C'est l'attitude des Compagnies qui m'a converti. Les études sur le rachat surtout m'ont conduit à la conviction que la seule solution pratique est de substituer l'exploitation par l'Etat à l'exploitation privée.

M. Wirz a mis en relief les 22,000 fonctionnaires nouveaux que créera cette loi. Ces fonctionnaires sont déjà sur place ; nous ne les créons pas ; ils ne feront que passer du service des Compagnies au service de l'Etat, et cette transformation en fera des gens plus tranquilles, n'ayant plus à batailler avec des Sociétés privées. Nous avons à la frontière une légion de gardes et de douaniers armés ; personne ne s'est aperçu que cette armée fasse courir des dangers à la liberté suisse.

Tout autour de nous, les chemins de fer s'organisent en Compagnies unifiées et amortissent leurs dettes de manière à passer entre les mains de l'Etat gratuitement. Chez nous, au contraire, nous assistons à un émiettement qui ne saurait durer.

En terminant, M. Zemp espère que ses amis politiques finiront par apporter leur concours à l'œuvre nationale du rachat.

M. **Python** demande une seule explication à M. Zemp. Estime-t-il que le Tribunal fédéral est lié par les dispositions de la loi sur la comptabilité, ou bien admet-il qu'il pourra apprécier les clauses des concessions d'après les principes du droit en général et d'après sa conscience juridique ? Il ne demande pas une réponse immédiate, mais il se réserve de poser de nouveau sa question, au besoin par écrit.

M. **Von Arx**, président de la commission, répond aux orateurs qui ont combattu l'entrée en matière.

On passe à la votation par appel nominal.

Votent pour l'entrée en matière, c'est-à-dire *oui :*

MM. Ammann, Von Arx, Battaglini, Berthoud, Blumer de Zurich, Blumer de Glaris, Geel, Golaz, *Hildebrand*, Hoffmann, Hohl, Isler, Kellersberger, Leumann, Müller, Munzinger, Ritschard, Robert, Ruchet, Scherb, Scherrer, Scheurer, Simen, Stœssel, Stutz, Zweifel. — **26.**

Votent contre l'entrée en matière, c'est-à-dire *non :*

MM. **Bossy**, Dœhler, Gavard, Keiser, Kümin, Lusser, Muheim, **Python**, Reichlin, Richard, Romedi, Schmid-Ronca, Schumacher, de Stockalper, de Torrenté, Wirz, Wirsch. — **17.**

Comme vous voyez, la droite compacte a voté contre l'entrée en matière, sauf M. Hildebrand, de Zoug, qui, décidément, paraît avoir rompu avec son parti.

Demain, le Conseil des Etats liquidera quelques menus objets, puis il se prorogera à mercredi, 4 heures de l'après-midi, pour reprendre la discussion en détail des articles du projet sur le rachat.

Je profiterai de ces jours de relâche pour vous donner un aperçu sommaire des travaux du Conseil national sur les assurances.

CONFÉDÉRATION

La Société suisse d'utilité publique des femmes aura sa fête annuelle à Zurich, lundi, 21 juin.

Les recettes du Jura-Simplon se sont élevées en mai 1897 à 2,779,000 francs contre 2,699,000 fr. en mai 1896. Les dépenses ont été de 1,516,000 fr. contre 1,555,000 fr. Les recettes totales des 5 premiers mois se sont élevées à 11,936,548 fr. contre 11,388,548. L'excédent des recettes à fin mai s'élevait à 5,251,385 fr. soit 160,440 fr. de plus que dans la période correspondante de 1896.

Les recettes du chemin de fer du lac de Thoune se sont élevées en mai 1897 à 38,990 fr. contre 25,761 fr. en mai 1896. Le total des recettes pour les 5 premiers mois est de 132,125 fr. sur 56,699 fr. de plus qu'en 1896.

Subventions fédérales. — Le Conseil fédéral adresse aux Chambres les messages suivants : Subvention complémentaire au canton du Tessin pour la correction de la Maggia ; subside au canton du Valais pour la correction du Goomsew, de la Lozence et de ses affluents.

NOUVELLES DES CANTONS

Contre la proportionnelle. — L'assemblée du parti radical de la ville de Berne a voté, hier au soir, une résolution se déclarant en principe contre la proportionnelle, invitant les membres du parti radical démocratique à voter, le 27 juin, pour la demande d'initiative tendant à abolir la proportionnelle pour les élections municipales, et le 11 juillet contre la demande d'initiative en faveur de l'introduction de la proportionnelle pour les élections au Grand Conseil.

Billets de banque. — Le Conseil fédéral a autorisé la banque de Soleure à porter le montant de l'émission de ses billets de banque de 4 à 5 millions.

« Charles le Téméraire » à Grandson. — La première grande répétition générale sur scène avec décors et costumes a eu lieu dimanche. Tout a bien marché. Costumes et décors sont vraiment de toute beauté ; le spectacle promet d'être magnifique.

Les trains 4 et 7 du chemin de fer Yverdon Sainte-Croix s'arrêteront, les jours de représentation, au passage à niveau de la Brinaz, d'où l'on pourra descendre à pied jusqu'à Grandson. Toutes les gares délivreront des billets de *simple course* pour Yverdon, valables pour le retour, à la condition que ces billets soient timbrés par les soins du comité des représentations de *Charles le Téméraire*, à Grandson, le jour de leur délivrance. C'est donc un rabais de 50 %. Le Jura-Simplon organisera des trains spéciaux, mais sans réduction de tarifs.

La Compagnie des bateaux à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat organisera des courses spéciales, à *prix réduits*, pour les quatre jours de représentation.

ÉTRANGER

FRANCE ET ANGLETERRE

Le Comité de l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre s'est réuni dernièrement à Londres. Il a commencé l'étude des moyens pour resserrer les liens des deux nations voisines en Europe et en contact étroit sur tous les points du globe au moyen de la connaissance intime de leurs langues, des habitudes sociales et des institutions politiques.

L'affluence était considérable. De nombreux Français étaient présents. Plusieurs lettres d'adhésion ont été lues, notamment de M. Gladstone, souhaitant qu'on donne à l'Europe et à la France une solution raisonnable sur le point pour lequel elles éprouvent un sentiment particulièrement vif, et de lord Dufferin s'associant aux efforts faits en vue de resserrer les liens unissant les deux peuples.

Le président, sir Arthur Arnold, a prononcé un discours des plus sympathiques pour la France. Il dit que les Anglais feront des vœux pour le voyage de M. Félix Faure en Russie et a exprimé le souhait qu'avant peu M. Faure soit l'hôte de la reine d'Angleterre.

LES ÉLECTIONS EN HOLLANDE

Les élections générales qui ont eu lieu mardi en Hollande pour la seconde Chambre sont un formidable coup pour le libéralisme. Jusqu'ici — à une seule exception près, en 1888 — les grandes villes avaient assuré régulièrement la majorité aux libéraux, au premier tour du scrutin. Cette fois, les libéraux craignaient tellement qu'ils se sont associés aux radicaux, et nonobstant cela, ils y viennent partout en ballottage.

Dans les neuf circonscriptions d'Amsterdam, pas un seul libéral ou radical n'a été élu ; ils se trouvent tous en ballottage ; dans deux seulement, il y a ballottage entre radicaux et libéraux.

A Rotterdam, dans les cinq circonscriptions, ballottage entre libéraux-radicaux et partis chrétiens.

A La Haye, un siège a été gagné par les anti révolutionnaires ; deux ballottages entre libéraux et chrétiens.

A Uttrecht, ballottage pour les deux sièges.

A Groningue, le ministre Van Houten est en ballottage contre un radical.

Le siège de Leiden a été gagné par les partis chrétiens.

Les libéraux sont partout en recul.

A Amsterdam et Rotterdam, les socialistes n'ont obtenu que des chiffres ridicules. Dans trois circonscriptions frisonnes seulement leur meneur, l'avocat Froelstra, vient en ballottage : avec un libéral, avec un radical, avec un anti révolutionnaire.

Le docteur Schaepman, l'avocat Bahlmann et les autres chefs du parti catholique sont élus ; le docteur Kuyper aussi. Le docteur Gleichman, libéral, est en ballottage, à Amsterdam, contre un juif radical.

Avant que les ballottages aient eu lieu, il est impossible de donner des chiffres d'importance. Cependant la chance qu'un gouvernement chrétien remplace le Cabinet actuel est très agrandie.

Voici, d'ailleurs, le résultat définitif de cette première journée. Sont élus : 22 catholiques, 13 antirévolutionnaires, 13 libéraux, 1 radical. Il y a 51 ballottages entre 15 catholiques, 33 antirévolutionnaires, 43 libéraux, 7 radicaux et 4 socialistes.

LA THESSALIE RAVAGÉE

Une dépêche de Salonique au *Daily News* donne des renseignements désolants sur les dévastations commises par les Turcs en Thessalie.

« Entre Larissa et Domokos, dit le correspondant, partout où les troupes ont passé, la dévastation est telle qu'il ne reste plus trace de culture. Il en est de même entre Larissa et Velestino. Aucun village n'est intact. Quelques-uns ont été totalement détruits. D'autres présentent un aspect lamentable : il n'en reste que deux ou trois maisons, sans portes ni fenêtres. On peut estimer à quinze millions de drachmes au minimum la perte résultant de la destruction de ces 200 à 300 villages. Et les pauvres paysans ont perdu non seulement leurs maisons et leurs récoltes, mais leurs provisions et la plus grande partie de leur mobilier et de leurs outils. Dans leur fuite précipitée, ils n'ont emporté que leurs objets les plus précieux. Des milliers de pièces de bétail sont tombées aux mains des Turcs et ont été abattues ou vendues. Les bandes d'irréguliers qui suivaient l'armée, sans autre préoccupation que celle de piller, ont achevé, avec la connivence des musulmans des villages voisins, l'œuvre commencée par la troupe. Les propriétés des chrétiens ont été absolument mises à sac.

« Si la paix n'est pas conclue à bref délai, et la Thessalie évacuée sans retard, les malheureux paysans perdront non seulement la récolte sur pied, ce qu'on peut considérer comme une chose faite, mais ils devront attendre, pour avoir du pain, la moisson de l'année prochaine, soit le mois de septembre 1898, à supposer encore qu'ils trouvent de quoi ensemencer leurs champs, cet automne ! Il est probable qu'un grand nombre d'entre eux n'oseront pas rentrer en Thessalie. »

NOUVELLES DU MATIN

Guillaume II à Cologne. — L'empereur et l'impératrice sont arrivés hier vendredi à Cologne pour assister à l'inauguration de la statue de l'empereur Guillaume Ier. Le chancelier de l'empire et les ministres l'accompagnaient. La foule leur a fait un accueil enthousiaste.

Le prince de Naples à Paris. — Le prince et la princesse de Naples sont arrivés à Paris hier vendredi, à 6 heures du matin.

Ils ont visité les Champs-Elysées, le bois de Boulogne, le Trocadéro, la tour Eiffel, les Invalides, puis ont déjeuné à l'hôtel.

Le prince de Naples, en redingote, accompagné d'un officier d'ordonnance, a rendu visite, après-midi, au président de la République. L'entretien, qui a été très cordial, a duré vingt-cinq minutes. M. Faure a rendu immédiatement au prince sa visite.

PETITE CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

Un cyclone s'est abattu hier vendredi, à 5 h. de l'après midi, sur Bezons-Colombes, près Paris. Une maison s'est écroulée, plusieurs personnes ont été blessées, dont une grièvement. Plusieurs bâtiments ont été endommagés ; des arbres ont été arrachés et des voitures renversées. Les téléphones et télégraphes ont été coupés.

FRIBOURG

Nos députés aux Chambres. — Voici la liste des Commissions attribuées dans la session actuelle aux membres de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales.

CONSEIL DES ETATS

M. **Bossy :** Œuvres littéraires et artistiques ; travail du samedi, salaires, protection internationale des ouvriers.

M. **Python :** Gestion pour 1896 ; correction du Lambach et du Schwendenbach ; responsabilité civile des chemins de fer ; rachat des chemins de fer ; Commission permanente des chemins de fer.

CONSEIL NATIONAL

M. **Schaller :** Loi générale sur les traitements ; routes de l'Umbrail et du Lauwasser dans les Grisons ; responsabilité civile des chemins de fer ; emploi du 10 % de l'alcool (présidence) ; recours Fecht (présidence).

M. **Grand :** Commission permanente des chemins de fer ; vérification des pouvoirs ; chemins de fer secondaires ; recours relatif à l'élection d'un juge de district, à Sursee.

M. **Théraulaz :** Mitrailleuses ; salaires, travail du samedi, protection internationale des ouvriers ; hôtel des postes à Zoug.

M. **Aeby :** Rachat des chemins de fer ; comptes de l'alcool.

M. **Dinichert :** Comptes d'Etat pour 1896 (présidence) ; crédits supplémentaires pour 1896 (présidence) ; correction de l'Emme (présidence).

Procession de la Fête-Dieu. — Le temps couvert et doux de la matinée a singulièrement favorisé la procession de la Fête Dieu à Fribourg. C'est l'une des plus belles que l'on ait eues depuis longtemps. L'organisation des différentes parties de la procession fait chaque année des progrès

sensibles. Pour la première fois la Confrérie des domestiques a paru groupée à la suite de la bannière de Notre-Dame de Fribourg; on a remarqué aussi une nombreuse participation des ouvriers italiens précédés d'une bannière de la Sainte Vierge.

La partie de la procession réservée aux hommes est toujours celle qui laisse à désirer pour la *participation et pour l'ordre*; on aurait dû prendre exemple sur un membre du corps diplomatique, venu de Berne exprès pour s'associer à la cérémonie et qui avait pris place bien modestement dans les rangs du peuple après la Congrégation du Bienheureux Canisius.

Les quatre sociétés musicales de Fribourg étaient réparties dans le cortège; l'Union instrumentales a produit pour la première fois son uniforme qui a été trouvé élégant et de bon goût. Les chants ont été exécutés avec un grand sens artisque et beaucoup de piété par les Séminaristes.

Mgr Deruaz a porté le Saint Sacrement et donné la bénédiction aux différents reposoirs d'une voix forte qu'on entendait à une grande distance. Le dais était, comme à l'ordinaire, entouré des membres de la Confrérie du *Saint-Sacrement et suivi des autorités* cantonales, communales et paroissiales.

L'initiative. (*Corresp.*) — Le *Confédéré* a allégué comme cause de l'échec probable de l'initiative de revision constitutionnelle, l'abstention des fribourgeoisistes. Le Comité du *Fribourgeois* avait, en effet, déclaré, dans son numéro du 20 mai dernier, à la suite d'une *correspondance opposée* à l'initiative, qu'il s'abstiendrait. Dans cette correspondance, il était dit : « ...Ainsi, nous condamnons que les initiants aient dit qu'ils voulaient mettre notre Constitution en harmonie avec la Constitution fédérale... mais elle renferme des articles que, comme catholiques, nous n'approuverons ni n'accepterons jamais. »

Les dissidents, en grande majorité, et comme la *Liberté* l'a annoncé sans avoir été contredite, ont signé l'initiative, malgré la décision du Comité de leur journal. En effet, le chef même des fribourgeoisistes, M. Progin, ainsi que tous les députés de la Gruyère, à deux ou trois exceptions près ont signé; MM. Ackermann, père et fils, Seydoux, père et fils, Pinaton, etc., etc., ont signé également. A Bulle, le nombre des signataires est de 525 après élimination de 25 *signatures non valables*; 150 électeurs environ se sont abstenus. Ainsi, tous les groupes de l'opposition qui, en décembre dernier, avaient appuyé la liste antigouvernementale de 550 *suffrages*, se sont à peu près retrouvés en même nombre pour signer l'initiative! L'alliance du 6 décembre entre fribourgeoisistes et radicaux n'est donc plus douteuse pour personne; elle se confirme de jour en jour; les élections d'août et de décembre dernier l'ont consacrée, l'initiative l'a cimentée, lui a donné le dernier sceau.

Les dissidents le comprennent si bien qu'ils n'ont pu longtemps écouter leurs hésitations; il fallait signer et ils ont signé leur séparation définitive du parti conservateur; ceux qui ont résisté, nous reviendront pour la plupart.

Il est à noter *que, presque partout où règne le Fribourgeois*, les dissidents ont accentué le nombre des signatures. Dans plusieurs localités, on a eu recours à la pression, à une pression parfois inouïe. On allait trois, quatre, jusqu'à cinq fois chez la même personne; nous connaissons même des citoyens qui ont été sollicités jusqu'à quinze fois le même jour pour signer.

L'orage du 15 juin

Dans la nuit du 14 au 15 juin, après minuit, un orage terrible s'est abattu sur la chaîne du Kaisereck et a causé des ravages, dont les journaux ont déjà parlé. Si cette année les orages se localisent, ils sont d'autant plus dévastateurs.

Les cours d'eau qui prennent leur source dans la *chaîne du Kaisereck, devaient nécessairement* se ressentir des effets du terrible orage. Aussi les deux Singines et la Gérine, avec leurs nombreux affluents, ont fait parler d'eux. Voici les renseignements complémentaires que nous avons obtenus sur la crue de ces cours d'eau et sur les dégâts qu'ils ont causés.

Entre Planfayon et le confluent des deux Singines la route cantonale a été, au lieu dit Klösterli, à moitié emportée sur une longueur de 15 mètres.

Le petit pont en bois du Steinbach, vallée du Lac Noir, a été entièrement recouvert d'une forte couche de gravier amenée par le torrent.

Sur plusieurs points, il s'est produit des éboulements et des digues ont été détruites.

Il n'y a pas eu de ponts emportés, comme on l'a prétendu, et la circulation a été rétablie provisoirement le 15 courant vers le soir.

Ceci pour la vallée du Lac-Noir (Singine chaude).

Quant à la route de Schwefelberg (Singine froide), les dégâts sur le territoire fribourgeois se bornent à quelques glissements de talus; mais, malheureusement, le territoire bernois a été plus éprouvé. Un pont a été emporté, et celui à la limite des deux cantons tourné par les eaux, sans compter les nombreux glissements de talus.

En ce qui concerne le pont à la limite des *deux cantons, nous devons* faire observer que l'entretien de ce pont, ainsi que 50 mètres de la route d'accès sur le territoire fribourgeois, incombent par convention au canton de Berne.

La circulation sur cette route est rétablie provisoirement depuis mercredi soir.

La Singine, à Flamatt, qui reçoit les eaux des vallées du Lac Noir et de Schwefelberg, ainsi que celles de Schwarzwasser, devait nécessairement éprouver le contre coup de l'orage en question. Aussi entre 3 et 4 heures du matin, le niveau de ses eaux a atteint deux mètres de hauteur; ce qui est énorme, étant donnée la largeur de son lit.

Voici les faits saillants de ce débordement:

Toute la Sensenaun était sous l'eau, et à la maison du mécanicien Gehrig, à Flamatt, *le niveau de l'eau atteignait la quatrième* marche de l'escalier qui conduit au premier étage.

La route cantonale était submergée entre Flamatt et Neuenegg.

Le village de Neuenegg a été sous l'eau, et cette dernière s'étendait jusqu'à l'hôtel de l'Ours.

Les dégâts causés aux digues fribourgeoises ne sont pas considérables.

La digue exécutée par le Jura-Simplon, en aval du pont du chemin de fer, a tenu bon et a été très efficace. C'est peut-être grâce à elle que les dégâts sur le territoire fribourgeois ne sont pas plus grands.

Ces orages et les débordements qui en sont la conséquence, sont des avertissements dont on devrait mieux tenir compte en se mettant sérieusement à l'œuvre dans l'endiguement de nos cours d'eau.

La foudre à Matran. — Pendant un orage de ces jours derniers, la foudre est tombée sur la maison de M. Julien Gumy, à Matran, en dessous de la gare. Elle a pénétré par la cheminée en brisant le couvercle, a suivi le fil de fer qui sert à mouvoir ce dernier, et a passé par la cuisine en faisant ricochet sur le foyer et en émiettant une porte avec son encadrement. De là, passant à travers *le carrelage, le fluide est* descendu à la cuisine du rez-de-chaussée où il a fait un nouveau ricochet sur les dalles. Il s'est alors divisé en deux, dont l'un, passant par la porte ouverte, est venu endommager le mur du corridor. L'autre, se glissant derrière le potager, est entré dans la chambre du ménage à travers le galandage. Là couchait un garçon de 12 ans, qui s'est trouvé *lancé instantanément devant la maison.* La foudre s'est ensuite frayé une issue à travers le plancher.

Le patron, la patronne et le vacher étaient en ce moment à la cuisine et se sont trouvés enlacés sans savoir comment. Le pas*sage de la foudre a fait un grand bruit.*

La foudre est tombée également sur la scierie de M. P. Winckler, mercredi, et a fortement endommagé le dynamo électrique.

Pius-Verein. — Comme cela s'est fait, il y a quelques semaines en langue française, la section de Fribourg du Pius Verein, a organisé, pour demain dimanche 20 juin, une conférence allemande sur le B. P. Canisius. *Elle aura lieu à 8 h. du soir dans la grande* salle de la *Maison Saint-Maurice.* C'est M. le professeur Beck qui a bien voulu se charger de traiter ce sujet si intéressant et si actuel. La parole éloquente et originale de l'éminent conférencier attirera un nombreux auditoire. Le *Cæcilien-Verein* agrémentera la séance de chants de circonstance.

Les membres du *Pius Verein*, les catholiques de Fribourg qui savent l'allemand — et ils sont nombreux — sont *cordialement invités. Les dames seront* également accueillies avec plaisir.

(*Communiqué.*)

Conseil général. — Dans sa séance de mercredi soir, le Conseil général de la ville de Fribourg a constitué son bureau comme suit: MM. Léon Glasson, directeur; Droux, notaire; Charles Monney, receveur; Felchlin, tailleur. Président, M. Bourgknecht, syndic; secrétaire, M. Monney, secrétaire de ville.

Le bureau a été chargé de la nomination de la commission de vérification des comptes, et de celle qui devra rapporter sur le Règlement de police.

L'assemblée comptait 36 membres sur 80.

Vaccinations publiques, à Fribourg. — Le conseil communal de la ville de Fribourg fait connaître que les vaccinations et revaccinations gratuites, pour la ville de Fribourg, se pratiqueront par les physiciens de ville, au rez-de-chaussée de l'École des filles, les jours ci-après désignés, dès les trois heures de l'après-midi:

1° Pour le quartier du Bourg, des Places et de la banlieue, mercredi 23 juin;

2° Pour le quartier de l'Auge, le mercredi 30 juin;

3° Pour la Neuveville et la Planche, le mercredi 7 juillet.

Tous les enfants non vaccinés, ainsi que les jeunes gens de 12 à 15 ans et non encore revaccinés, devront se présenter au jour désigné pour chaque quartier et une seconde fois huit jours après.

Pour le jubilé de la reine d'Angleterre. — Son Excellence M. Frédéric-R. Saint John, esquire, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Berne, vient *d'annoncer qu'il assistera*, mardi 22 juin, à l'office solennel qui sera célébré à Fribourg, en l'église collégiale Notre-Dame, à l'occasion du soixantième anniversaire du règne de Sa Majesté la reine Victoria.

Ce sera une raison de plus pour que tous les sujets de la reine Victoria se trouvant dans le canton de Fribourg assistent à cet *office.*

Commencement d'incendie. — Un feu de cheminée a éclaté hier soir, vers 7 heures, à la rue des Epouses, chez M. Meyer... commandant des pompiers. Il a été promptement éteint.

Les méfaits de la Gérine. — On nous écrit de Praroman:

« Dans l'orage de lundi, la Gérine démesurément grossis a emporté trente moules de bois appartenant à M. Duriaux. Elle a inondé les bas-fonds entre Praroman et Chevrilles. On a dû aller au secours d'un vieillard dont la maisonnette était complètement entourée; on l'a sorti par la fenêtre. »

Une distillerie agricole à notre frontière. — *A Yverdon, en vue de l'in*stallation d'une distillerie agricole, un comité d'initiative s'est constitué, à la tête duquel se trouve M. Paillard, conseiller national. Toutes les démarches nécessaires vont être faites pour la constitution d'une Société et l'obtention d'une concession de fourniture d'alcool de la part de la Confédération.

Morat-Anet. — Le Conseil exécutif bernois a informé le Département fédéral des chemins de fer qu'il n'a aucune objection contre la prolongation de la concession *pour un chemin de fer de Morat à Anet.*

Grandvaux éclairé par Châtel-Saint-Denis. — Décidément Châtel-Saint-Denis semble vouloir éclairer toutes les localités environnantes du canton de Vaud.

Dans sa séance du 14 juin, le conseil communal de Grandvaux a décidé l'introduction de l'éclairage électrique dans la commune.

La municipalité est chargée de traiter avec la maison Genoud, à Châtel-Saint-Denis.

Représentation à Montet. — Les jeunes gens de Montet (Broye), ont l'hon*neur de rappeler au public qu'ils donneront* dimanche 20 juin, à 2 ½ h. de l'après midi, la première représentation de l'*Expiation*, drame historique en trois actes, par Lebardin.

L'*Union instrumentale* de Payerne, qui compte 30 membres, veut prêter son bienveillant concours pour la circonstance. Une place ravissante, assise sur les flancs d'une gracieuse colline et ombragée d'arbres touffus, offre aux spectateurs un lieu d'irrésistible attrait. Ils emporteront de la scène le plus agréable souvenir. Qu'ils viennent nombreux encourager les efforts d'une jeunesse qui prépare pour ses hôtes de demain une charmante après-midi. La deuxième représentation aura lieu le dimanche suivant, 27 juin. LE COMITÉ

« Charles le Téméraire » d'Adolphe Ribaux, dont la première représentation est donnée aujourd'hui, à Grandson, avait sa dernière grande répétition costumée jeudi, jour de la Fête-Dieu. Les habitants de Grandson, invités à assister au spectacle, ont été enthousiasmés par la beauté des décors et la richesse inouïe des costumes.

L'*Ave Maria* chanté par des paysans des environs de Morat et un *Te Deum* exécuté par le clergé, le peuple de Nancy et l'armée victorieuse sont d'un superbe effet, dit un télégramme d'hier.

Médecin fribourgeois en pays vaudois. — Le Conseil d'Etat vaudois a autorisé M. Pierre Goumaz, de Fétigny, à pratiquer dans le canton de Vaud comme médecin.

Per gli operai di lingua italiana
Domenica giorno 20

Ore 9 ½ nella Chiesa di Notre-Dame, catechismo pei ragazzi, ore 10, Santa Messa e predica dal Reverendissimo Padre Fei.

Collégiale Saint-Nicolas
DIMANCHE 20 JUIN
Fête commémorative de la bataille de Morat

Messes basses aux heures ordinaires, pas de sermon à 9 h. A 10 h., office solennel allocution à l'Evangile. Après l'office, *Te Deum* et bénédiction du Très Saint Sacrement.

Eglise des RR. PP. Cordeliers
SERVICE RELIGIEUX ACADÉMIQUE
Dimanche 20 juin
10 ½ h. *Grand'Messe.*
Sermon par le R. P. Weiss.

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

Purifiez et fortifiez le sang

Réparez vos forces avec une **Cure de Dépuratif au brou de noix Golliez** à base de phosphates et fer. Excellent pour les enfants qui ne supportent pas l'huile de foie de morue. — En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50 dans les pharmacies; ce dernier *suffit* pour la cure d'un mois. — Seul véritable avec la marque des **deux palmiers** sur chaque flacon.

Dépôt général: Pharmacie Golliez, Morat.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette. — 5 grands prix, 20 médailles d'or

OU IRONS-NOUS DIMANCHE?
Nous irons à Morat. Ville à arcades et vieux remparts; musée historique, obélisque; vue des Alpes et du Jura; promenade en bateau; bains du lac. 1065

A VENDRE

1 vase de vin blanc de 1896, d'environ 3,500 litres de Grandvaux, de 1re qualité. La cave se trouve au dessous de la gare Grandvaux, à 3 minutes. Prix: 51 c. le litre, pris à la cave.

S'adres. au *propriétaire*, **Pierre Molliez, Grandvaux.** 1249

On cherche

de suite, un jeune homme intelligent, comme magasinier dans un commerce d'épicerie.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

On cherche

pour de suite, pour une grande ferme de la Suisse allemande, de bons et solides

travailleurs de campagne

qui connaissent tous les travaux. — Occasion d'apprendre la langue allemande. S'adresser à *Maurice Lustenberger, Langrüti, près Cham* (ct. Zoug).

N.-B. Place vacante, également, pour un bon **vacher.** 1210

ON CHERCHE

un jeune homme, de 14-16 ans, comme *porte-pain*, au **magasin N° 75, rue de Lausanne.** 1243

A LOUER

pour la saison ou à l'année, un bel **appartement,** composé de 3 chambres, cuisine et dépendances, à l'*Hôtel-Pension du Lion-d'Or*, à **Avry-devant-Pont** (Gruyère). Situation splendide, air pur, superbe séjour de campagne.

S'adresser au propriétaire, **M. Moullet,** *capitaine*, au dit lieu. 1157

UNE CUISINIÈRE

cherche à se placer dans une bonne famille bourgeoise. Bonnes références.

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg*, sous H2042F. 1207

Leçons d'italien

Un étudiant de langue italienne, bien au courant de la langue française, *donnerait des leçons d'italien, a domicile.* 1205

Pour renseignements, s'adresser **Grand'Rue, 53,** au 1er étage.

MISES PUBLIQUES

Le *lundi 21 juin* courant, dès les 2 heures après-midi, à l'Hôtel-de Ville, à Bulle, l'Office des faillites de la Gruyère vendra aux enchères *publiques deux immeubles industriels*, avec machines et outillage en rapport, appartenant à la masse en *faillite de la Société « Pasquier frères »*, à Bulle. 1230

Office des faillites.

Si vous voulez, acheter de **bonnes chaussures**, à **bon marché**, demandez prix courant de la maison bien connue

Brühlmann-Huggenberger
WINTERTHOUR

Forts souliers, hommes, cuir génisse, depuis . . .7.30
Bottines, hommes, lacets ou élastiques, depuis . . .8.50
Forts souliers filles ou garçons, Nos 26-29, depuis .4.—
Bottines dames, cuir mat, *depuis* 6.80

Grand choix

Envoi contre remboursement, franco. Echange, sans difficulté, de tous articles ne convenant pas. 587-415

ON DEMANDE

UNE BONNE

sachant faire les chambres, coudre et soigner les enfants.
Offres sous K1805Lz, à *Haasenstein et Vogler, Lucerne.* 1241-812

ON DEMANDE

pour le *25 juillet*,

un cocher

sachant soigner les chevaux. Produire de bonnes références.
S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg*, sous H2053F. 1212-795

Une cuisinière

est demandée de suite chez **Mme Alphonse Christinaz,** *134, rue de Lausanne,* **Fribourg.** 1238

On désire prendre des

LEÇONS D'ANGLAIS

Offres sous chiffres H2096F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 1239

Pension pour dames

Chambres confortables, bonne cuisine bourgeoise, à un prix modéré, pour la saison ou pour l'année, dans un site salubre et agréable; grand jardin et jolis buts de promenades.
S'adresser chez **Mme Philomène Thalmann,** *au Sonnenberg, No 290,* **Fribourg.** 1126

PAPETERIE JOSUÉ LABASTROU
Rue de Lausanne, 74, Fribourg
PAPIERS PEINTS POUR TAPISSERIES
Stores peints — Vitrauphanie
Imitation de vitraux peints

Propriété et carrières à vendre

A vendre, à Combremont-le-Grand, une propriété comprenant bâtiment ayant logement, grange, écurie et four, jardin, champ et deux carrières de grès exploitables; le tout situé près d'une grande route.
S'adresser **étude Bersier, notaire,** à **Payerne.** 1221

Maison de campagne
A LOUER

Monsieur **Charles de Weck,** à **Fribourg,** offre à louer sa maison de campagne, **entièrement restaurée,** à **Onnens.**

AVIS

Des pensionnaires sont demandés au *No 169, rue du Varis.*
1187 **Ph. Duffey.**

Pour cyclistes :
L'OBTURATEUR AUTOMATIQUE *Faul*
Prix : 5 fr. le flacon, servant pour 2 roues

Notre obturateur, versé dans la chambre à air, bouche d'une manière *automatique* et *instantanée*, les trous qui se produisent par suite de piqûres d'épingles, de clous, d'épines, débris de verre et autres corps pointus ramassés en route.
Notre liquide est *absolument garanti* ne contenant aucune matière nuisible au caoutchouc, au contraire, ce dernier acquiert au contact de notre liquide une élasticité et une endurance bien supérieure à son état primitif. 1191
Seul concessionnaire pour le canton de Fribourg :
Gottlieb STUCKY, marchand de vélocipèdes

ON DEMANDE

de **bons charretiers,** connaissant l'allemand et le français.
S'adresser à la **Brasserie du Lion, Fribourg.** 1201

A VENDRE

Un joli *jeune chien, race Saint-Bernard* S'adresser **rue de Morat, No 245,** au 3me. 1209

On demande une fille, pour le ménage et pour s'aider au blanchissage du linge, chez **Madame Desponds,** villa Léman, **Ouchy, près Lausanne.** 1232

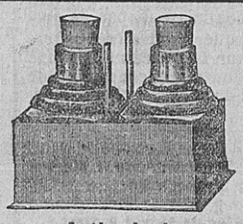

Nouveau **Antimelanin** Nouveau

consistant en deux préparations se complétant est le meilleur des moyens pour gratter et enlever instantanément et radicalement l'écriture à l'encre et les taches d'encre sans détériorer le papier.
Prix de 2 flacons, dans un élégant carton : **1 fr. 25.**
Rabais aux revendeurs. 1223
L. FABIAN, Bâle.

PENSION KUENLIN
MARLY
PRÈS FRIBOURG
Truites à toute heure
Agréable séjour de campagne.

VINS D'YVORNE

Ces vins sont renommés par leurs propriétés digestives et diurétiques
Médailles obtenues aux exposit. d'Yverdon, Berne, Genève et Bordeaux.
Les expéditions se font en fûts et par caisses de 25 et 50 bouteilles. — **Henri Morerod, propriétaire, Yvorne** (Suisse). 444

BAUME-VICTORIA

POMMADE CICATRISANTE

Se recommande spécialement contre les *rougeurs* et les *écorchures* des enfants, *inflammations* de la peau, **transpirations des pieds,** etc.
Prix : 1 fr. le pot. — Dépôt : **Fribourg, à la pharmacie Ph. Stajessi,** *rue de Romont.* 1135-748

MORAT
Hôtel-Pension du Bateau

Nouvellement restauré, à proximité du débarcadère des bateaux à vapeur. Jardin ombragé, belle terrasse avec vue splendide. Bonne cuisine, vins réels, belles et grandes chambres. Prix de pension modéré pour séjour d'été et du printemps.
Se recommande, **Mme A. Petitpierre,** *propriétaire.*

Canton de Berne **BAINS DE SCHWEFELBERG** 1400 m. s. m.
Ouverts le 15 juin

Abondante source sulfureuse. Nouvelles installations de bains et de douches. Lait et petit-lait. Excellente cuisine. Poste, télégraphe, téléphone. Prix modérés, en juin et en septembre, prix réduits. Départ de la diligence de la gare de *Fribourg*, à 1 h. 20; du bureau de poste, à Fribourg, 1 h. 30 de l'après-midi. Arrivée à *Schwefelberg*, à 9 heures du soir.
Prospectus sur demande. 1170
Le médecin de l'établissement : Dr B. Isch-Zbinden ; Le gérant : F. Mathys.

Grand Café-Restaurant National
(ANCIEN HOTEL DES MERCIERS)

Complètement réparé à neuf et desservi dès le 1er juin par **M. E. Broder-Weber,** ci-devant tenancier du café-restaurant de Jolimont.
Restauration à toute heure. Consommation de premier choix.

Bière de la Brasserie du Cardinal

Toute la marchandise reprise du Restaurant Jolimont

Service prompt et soigné. 1226-807
Se recommande, **E. Broder-Weber.**
TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE

Filature et Tissage de Vevey

Tissus en tous genres
Spécialité nouvelle
Pour touristes, cyclistes, etc., drap et couvertures, **poil de chameau** nature et couleur,
Souplesse, légèreté, chaleur et imperméabilité.
S'adresser aux principales maisons de vente et confection.

AGENCE FRIBOURGEOISE DE RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

F. DUCOMMUN
119, rue des Chanoines
FRIBOURG

ASSURANCES
vie, accidents, bétail, incendie, bris de glaces, etc.
CONDITIONS AVANTAGEUSES

Une ancienne et sérieuse maison de la Valtelline cherche un bon

REPRÉSENTANT

pour la vente à la commission de ses produits renommés en *vins fins* et *vins de table*, sur la place de Fribourg et environs.
S'adresser sous H2027F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 1195

MAGASIN

A louer un grand et beau magasin, dans la plus belle situation de Bulle. Entrée immédiate.
S'adresser à **M. P. Currat,** *notaire,* **Bulle.** H3898 1204

ON DEMANDE à acheter, d'occasion, un ou deux forts chars à un ou deux chevaux. Faire offre à **Léon Girod,** à *Fribourg*, qui pourrait aussi occuper un bon maître charretier, bien recommandé.

ON DEMANDE

pour tout de suite, *4 ou 5 bons ouvriers en bâtiment.* 1220
S'adresser à **Vincent Clerc,** *entrepreneur,* à **Farvagny.**

A VENDRE

immédiatement un beau **chien de garde,** avec niche et chaîne.
Office des faillites de la Gruyère.

On offre à louer

à Posieux, un logement de 3 chambres et 1 cuisine, au 1er étage; on pourrait y ajouter 1 bûcher et 1 retire-tout.
Situation magnifique; belle vue sur les Alpes.
S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler, Fribourg,* sous H1485F. 866

A LOUER

pour la *Saint-Jacques* ou entrée immédiate si on le désire, un appartement bien situé, à la maison No 44, rue des Alpes. S'adres. à **Gustave Vicarino,** *marchand de vin.* 1237

UN MÉNAGE

sans enfants demande, pour La Chaux-de-Fonds, une jeune fille honnête, pour aider au ménage.
S'adresser à **Mme Erny-Meyer,** *rue du Grenier, 12,* **Chaux-de-Fonds.** 1242

Anna FESSLER
SUCCESSEUR des Sœurs BOVET
PAPIERS PEINTS
Escaliers du Collège
No 199
FRIBOURG

Belle maison à vendre

11 chambres, cuisines, caves voûtées, buanderie, jardin, eau et gaz, etc. Position centrale. Facilité de paiement. **Banque Eggis & Cie.** 1245

Savon de A. Brun

contre les affections de la peau, démangeaisons, dartres, eczéma, boutons. 80 cent. le pain. *Pharmacie Bourgknecht, Fribourg.* 671

PIANOS *Location. — Echange. Vente. —* **Accordage.** Magasin de musique et instrum. en tous genres
OTTO KIRCHHOFF
114, rue de Lausanne, à **Fribourg**

HOTEL ET KURHAUS
SCHŒNBERG
FRIBOURG (Suisse)

A proximité du Grand Pont-Suspendu et de la collégiale

Table d'hôte à 12 ¼ h, à 2 fr. 50 et à 7 ½ h., à 2 fr.
Dîners et soupers à prix fixe et à la carte, à toute heure.
Cuisine et cave soignées. Bière de Munich. Bière du Cardinal.
Pension avec ou sans chambre. Tout. Confort. Prix modérés.
BAINS. — JEUX DE QUILLES
Se recommande, **Aug. STARKEMANN.**

Aux ménagères ! Ajoutez à tout potage maigre quelques gouttes de **MAGGI** en flacons et vous aurez un potage parfait.
En vente chez : 1247
Jules Jenny, rue de Morat, 252

GOUVERNEMENT PRINCIER DE BULGARIE

Emprunt 5 % de 1896
En vertu des lois promulguées par décrets princiers, des 23 d. 1894 et 27 fév. 1897

Emission de *60,000 Obligations de 500 fr. or*, rapportant par an 25 fr. en or, payables par semestre, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année et remboursables *au pair*, dans un délai de cinquante ans, par voie de tirages au sort semestriels.
L'emprunt est affranchi à tout jamais de tout impôt bulgare.
Prix d'émission : **90 %, soit 450 fr.**
Jouissance du 1er juillet 1897
ou bien en libérant à la répartition . . . . . Fr. 448 45
assurant ainsi au souscripteur ***un revenu de passé 5 ½ %,*** *sans tenir* compte du bénéfice de la prime de remboursement.
La souscription est ouverte le 22 juin 1897
A **Fribourg,** à la **Banque FRITZ VOGEL.** 1250-821